

Si le délai entre les dates de consultation et de début des signes le permet, il est recommandé de **privilégier la prescription d'une RT-PCR** et de **s'assurer de la réalisation du prélèvement dans les suites immédiates de la consultation**. La prescription doit être accompagnée d'une fiche de renseignements cliniques précisant systématiquement : la date de début des signes, la notion de voyage dans une zone de circulation de ces virus ainsi que le lieu du voyage et la date de retour.

Il est également recommandé de **rechercher simultanément les trois infections** en raison de symptomatologies souvent peu différenciables et d'une répartition géographique superposable (région intertropicale).

Devant toute suspicion (ou tout résultat positif) pour l'une de ces 3 maladies, nous vous demandons de **procéder sans délai à son signalement à la plateforme de veille sanitaire de l'ARS Nouvelle-Aquitaine** par tout moyen approprié

- la [fiche de renseignements cliniques](#) accompagnant le prélèvement
- la fiche Cerfa de notification d'une MDO ([dengue](#) ; [chikungunya](#) ; [zika](#))
- tout autre support à votre convenance.

En cas de **résultat sérologique avec IgM positif isolé**, il est également nécessaire de **prescrire la réalisation d'un 2^{ème} prélèvement** dans un délai de 15 jours au minimum après le premier.

Nous vous rappelons de conseiller, à tout voyageur de retour de zone de circulation d'arbovirus, une **protection individuelle contre les piqûres de moustiques** (dans les 14 jours du retour et jusqu'à 7 jours après la DDS pour les patients) et de protéger ses rapports sexuels afin de prévenir une transmission sexuelle de virus zika (de plusieurs semaines à plusieurs mois).

En cas de confirmation d'un **cas autochtone** de dengue, de chikungunya ou de zika en cours de saison, les modalités de surveillance seront modifiées dans le périmètre de circulation du virus et les professionnels de santé de la zone concernée en seront informés.

Vous remerciant pour votre implication dans ce dispositif de surveillance, nous vous prions d'agréer, Docteur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Directrice déléguée
Direction de la Santé Publique
ARS Nouvelle-Aquitaine

Le Responsable
Cellule Régionale
Santé Publique France Nouvelle-Aquitaine